



➔ **ENSEMBLE,**

**POPULATION et PERSONNELS DE SANTÉ,**  
**pour une meilleure prise en charge  
des soins de proximité !**

## **Conséquences directes du PROJET DE LOI DE FINANCEMENT de la SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS)**

Les dispositions contenues dans la loi Santé présentées par le Gouvernement aggravent encore celles de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) concernant la restructuration de l'offre de soins. La restriction des budgets alloués aux établissements et le désengagement de l'Etat et des collectivités départementales amènent à une situation où les personnels de la santé et de l'action sociale sont sous tension face à la nécessité d'être au plus près des patients et des résidents.



### ▶▶ **Les conséquences des regroupements d'établissements :**

#### **👉 Pour la population :**

**La disparition des hôpitaux de proximité  
(maternité, gériatrie, médecine, chirurgie...)**

**L'accroissement des déserts médicaux qui  
obligeront à s'éloigner toujours plus du domicile  
pour accéder aux soins**

**Les suppressions de lits dans les hôpitaux qui  
entraîneront une dégradation des prises en charge**

*De plus en plus  
de personnes  
renoncent aux soins  
ou à l'adhésion d'une  
mutuelle pour des  
raisons financières.*

#### **👉 Pour les personnels :**

**A terme, le plan d'économies de 3 milliards pour les hôpitaux  
débouchera sur la suppression de 22 000 postes**

**Une surcharge de travail**

**La mobilité imposée par les GCS (groupements de coopération  
sanitaire) public/privé et les GHT (groupements hospitaliers de territoire)**

**De favoriser la remise en cause continue des  
conventions collectives, dans le seul but de niveller par  
le bas les droits et les acquis des salarié-e-s**

Alors que de plus en plus d'assurés sociaux renoncent à des soins nécessaires, que les personnels des hôpitaux croulent sous les tâches du fait de l'ampleur des sous-effectifs, que la situation des services d'urgence est de plus en plus difficile...c'est encore plus d'économies qu'il faudrait faire !

► La CGT place le travail et la santé au travail comme un gage de qualité de santé publique. Il est de la responsabilité des parlementaires de transformer profondément ce «Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale» pour qu'il soit à la hauteur des défis auxquels est confrontée notre Sécurité sociale.

Cette dernière a besoin de réponses différentes en matière de financement et de politique de santé. Elle doit permettre à toutes et à tous un égal accès aux soins selon son principe de base :

**« Contribuer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins »**

Le système sanitaire, médico-social et social doit être à même de répondre à l'ensemble des besoins de santé et de prise en charge des populations.

*C'est d'autres réponses, englobant tous les pans de la protection sociale, dont notre pays a besoin. Il s'agit là d'un choix de société :*

► Quelle part du PIB voulons-nous consacrer aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ? Ce, afin de construire une société pour tous les âges et toutes les situations.

La prise en charge de la perte d'autonomie s'intègre totalement dans les principes fondateurs de la Sécurité Sociale :

**« Faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort »**

À ce titre, elle doit relever de la solidarité nationale et non de la solidarité familiale. La CGT propose de créer un nouveau droit «Autonomie» dans le cadre de la branche maladie. Ce droit serait financé dans le cadre des propositions de réforme du financement défendues par la CGT.

► Il est nécessaire d'agir sur tous les leviers qui contribuent au développement de la protection sociale et de son financement :

- Augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux,
- Supprimer les exonérations de cotisations sociales et patronales,
- Arrêter tous les licenciements, et suppressions d'emplois,
- Réformer la fiscalité,
- Taxer les revenus financiers,
- Développer une politique favorisant les investissements créateurs d'emplois...

**Il faut donc :**

- Abroger les lois de reculs sociaux des 30 dernières années en instaurant un nouveau cadre législatif axé sur le service public.
- Prioriser les dépenses de protection sociale et stopper la pression idéologique de leur indispensable diminution.
- Sortir du « Tout paiement à l'acte » qui pousse les acteurs de la santé à plus d'activité et donc de consommation de remboursements.



**LA CGT EXIGE :**

- De revoir l'organisation de la démocratie au niveau des territoires.
- La retraite à 60 ans pour permettre l'embauche de jeunes et diminuer le chômage.
- La mise en place d'un « grand service public de la santé et de l'action sociale » regroupant toutes les structures, avec des personnels œuvrant à la réponse aux besoins.
- De faire bénéficier les établissements surendettés d'une aide financière pour sortir de la pression bancaire.
- Une rémunération contractualisée des établissements et activités, basée sur des objectifs de santé publique et non financiers.
- La création d'une contribution sociale assise sur les revenus financiers des entreprises pour inciter à développer les investissements productifs.
- Pour les médicaments : de contrebalancer les stratégies de lobbying de l'industrie pharmaceutique.
- De revoir le dispositif de santé au travail dans son organisation, ses finalités, son fonctionnement.

**« Travailler moins pour travailler tous ! »**